

Décision n° EI-2024-53 portant sur l'accréditation du programme de Master en Génie Rural et Maîtrise de l'Eau (GRME), délivré par le Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (CEA-C2EA), par l'Institut National de l'Eau (INE), et par l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin.

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2023_CONV22 du 23 octobre 2023 relative à l'évaluation/accréditation du Master en Génie Rural et Maîtrise de l'Eau (GRME), délivré par le Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (CEA-C2EA), par l'Institut National de l'Eau (INE), et par l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin.

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 18 octobre 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que le Master en Génie Rural et Maîtrise de l'Eau (GRME), délivré par le Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (CEA-C2EA), par l'Institut National de l'Eau (INE), et par l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le master GRME de l'INE forme des cadres techniques opérationnels sur les usages agricoles de l'eau pour améliorer la sécurité alimentaire au Bénin et dans la région. Les enseignements associent de manière exceptionnelle des acteurs socio-économiques à la formation, qui est internationalisée par l'accueil d'étudiants étrangers, en adéquation avec le projet C2EA au sein de l'INE. La formation GRME se distingue des autres masters de l'INE par sa focalisation sur les enjeux quantitatifs des usages agricoles (irrigation, drainage, conservation) avec pour cible l'ODD 2. Soutenue par des vacataires externes, la formation est adossée de manière effective au laboratoire de recherche LHME et prépare aux écoles doctorales de l'UAC. Labellisé par le C2EA, le master GRME a accru son attractivité internationale.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

S'appuyant sur une équipe investie et solidaire, l'organisation pédagogique de la formation est satisfaisante. La formation en génie rural alterne cours en salle et études de cas pratiques. Bien qu'adaptée aux étudiants de diverses licences, notamment GRME de l'INE, la formation ne propose pas de spécialisation ou d'options au master. Les objectifs de connaissances et de compétences sont clairs, mais il manque des portefeuilles de compétences et la possibilité de les inscrire dans un supplément au diplôme. Les méthodes pédagogiques sont diversifiées, incluant projets, exposés et travaux pratiques, mais il n'y a pas d'enseignement à distance faute d'équipement. La formation accueille des étudiants internationaux avec des parcours personnalisés et exige des compétences en anglais, sans certification finale en fin de master. La mobilité internationale sortante est limitée, malgré l'organisation en crédits. La formation répond aux besoins socio-économiques de la région, incluant des stages et des projets professionnels, et soutient les étudiants dans leur recherche de stages.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

L'attractivité de la formation est assurée auprès des étudiants par le biais des réseaux sociaux, mais il n'existe pas de système d'information consolidé pour quantifier la performance et la pertinence de la formation. Aucun moyen concret n'a été mis en place pour le suivi et le développement de son attractivité auprès d'un public

plus large. Le suivi de la réussite des étudiants n'est pas automatique ni formalisé, et le délai des soutenances complique le calcul de taux de réussite. L'analyse de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des diplômés par rapport au marché de l'emploi n'est pas non plus formellement réalisée, bien que le nombre important de vacataires issus du monde professionnel permette de maintenir des liens solides avec les opportunités d'emploi et que le bouche-à-oreille soit effectif. En conséquence, la formation n'a pas pu présenter d'objectifs chiffrés sur ce sujet.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

La gouvernance du master GRME est bien identifiée mais l'amélioration continue de la formation reste peu formalisée. La formation est pilotée par une petite équipe de quatre enseignants titulaires, membres du LHME de l'INE, qui ont également d'autres responsabilités. La formation bénéficie d'une forte participation de vacataires professionnels ainsi que d'autres enseignants de l'INE et de l'UAC. Bien que les interactions pédagogiques soient facilitées au sein de cette équipe réduite, des difficultés significatives se posent en matière de planification des emplois du temps. La formation dispose de divers moyens pédagogiques et administratifs, mais elle souffre d'un manque d'une salle informatique équipée. La démarche d'amélioration continue est bien présente, mais les processus d'évaluation ne sont ni systématisés ni homogènes.

Article 2

Le Master en Génie Rural et Maîtrise de l'Eau (GRME), délivré par le Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (CEA-C2EA), par l'Institut National de l'Eau (INE), et par l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin, est accrédité pour une durée de trois ans, à compter de la présente décision, prolongeable pour deux ans sous condition d'un suivi qui pourra comporter une visite sur site.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Formaliser l'organisation et l'enregistrement des conseils de perfectionnement, et systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants, pour toutes les UE
- Formaliser le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants en sortie de formation
- Mettre en place une plate-forme pédagogique numérique, et mettre à disposition des étudiants une salle informatique
- Réduire le délai pour le départ des étudiants en stage de M2 et la durée effective du master jusqu'à la soutenance, avec l'objectif d'une réussite au master dans les deux ans
- Augmenter le nombre d'enseignants titulaires impliqués dans les formations
- Intégrer une UE d'anglais aux deux années de master sanctionnée par une certification selon un label reconnu internationalement

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 29 octobre 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane LE BOULER